

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

Délibération
n° 2018.12.449

**Office de tourisme du
Pays d'Angoulême :
convention
d'objectifs et de
moyens 2018 -
Avenant n° 1**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLoux, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN à Danielle CHAUVET, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Jean-Marc CHOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.12.449**

TOURISME ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ANGOULEME : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 - AVENANT N° 1

Par délibération n°76 du 15 mars 2018, le conseil communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2018 avec l'Office de tourisme du Pays d'Angoulême (OTPA) et l'attribution d'une participation financière de GrandAngoulême à hauteur de 365 000€ pour l'année 2018.

Par délibération n°272, le conseil communautaire du 28 juin 2018 a approuvé l'octroi d'une subvention complémentaire de 12 000 € à l'OTPA pour 2018.

En effet, en 2017, l'OTPA a accueilli dans son équipe un nouvel agent suite à la création d'une communauté d'agglomération résultant de la fusion des communautés de communes de Braconnie et Charente, Charente Boëme Charraud et Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, pour un coût total annuel de 32 000 €.

L'agent était employé à l'office de tourisme (OT) de la Vallée de l'Echelle, et partageait son temps entre l'accueil de l'OT à Bouëx et une mise à disposition auprès de l'association des randonneurs de la vallée de l'Echelle avec notamment pour mission l'organisation de la manifestation « la balade des oies sauvages ». GrandAngoulême a augmenté sa subvention de 20 000 € en 2017.

Il est proposé un avenant n°1 à la convention d'objectifs 2018 pour verser les 12 000 € restant dû.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Ainsi, MM. Veaux, Bonnefont, Bruneteau, Etienne, Moteau, Valantin et Mmes Arlot, Feuillade et Marais ne prennent pas part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 5 décembre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2018 avec l'Office de tourisme du Pays d'Angoulême (OTPA) ayant pour objet l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 12 000€.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer ledit avenant.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – chapitre 65 - sous-rubrique 95 0.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 décembre 2018	<u>Affiché le :</u> 18 décembre 2018

**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DU
PAYS D'ANGOULEME ET GRANDANGOULEME POUR L'ANNE 2018**

AVENANT N°1

Entre les soussignés :

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex ; Représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du conseil communautaire n°
Ci-après désignée par « GrandAngoulême »

Et

L'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême, dont le siège est situé 7, bis rue du Chat, 16007 ANGOULEME Cedex ; Représenté par son Président
Ci-après désigné par « OTPA »

Vu la convention d'objectifs signée entre l'Office du Tourisme du Pays d'Angoulême et la communauté d'agglomération de GrandAngoulême du 4 avril 2018,

Vu la délibération n°76 du 15 mars 2018 relative à l'attribution d'une subvention pour l'année 2018,

Vu la délibération n°272 du 28 juin 2018 relative à la décision modificative n°1,

Contexte:

L'OTPA a accueilli en 2017 dans son équipe un nouvel agent suite à la création d'une communauté d'agglomération résultant de la fusion des communautés de communes de Braconnne et Charente, Charente Boème Charraud et Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, pour un coût total annuel de 32 000 €.

L'agent était employé à l'office de tourisme de la Vallée de l'Echelle, et partageait son temps entre l'accueil de l'OT à Bouëx et une mise à disposition auprès de l'association des randonneurs de la vallée de l'Echelle avec notamment pour mission l'organisation de la manifestation « la balade des oies sauvages ».

GrandAngoulême a augmenté sa subvention de 20 000 €.

Objet de l'avenant:

Le présent avenant a pour objet le versement d'une subvention complémentaire à l'OTPA d'un montant de 12 000€ afin de couvrir le différentiel.

Le versement s'effectuera dès la signature de l'avenant par les 2 parties.

L'ensemble des dispositions de la convention initiale demeure inchangé.

Fait à Angoulême, le
Avenant fait en deux exemplaires originaux

Le Président du GrandAngoulême

L'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême

Jean-François DAURÉ